



Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_20121_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-43 : RESEAUX SOCIAUX CCPL

Rapporteur : Bernard MANILLERE

La CCPL dispose actuellement de 3 pages Facebook dédiées respectivement à la saison culturelle, aux balades gourmandes et au FAB Limagne

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_20121_43-DE

3 agences de communication ont été consultées pour :

- la refonte des 3 pages Facebook existantes,
- la création d'une page Instagram,
- la création d'une page Twitter ,
- l'accompagnement pour la mise en place de la Stratégie Social Media.

La Stratégie Social Media va permettre de développer la présence de CCPL sur les réseaux sociaux, créer un trafic, booster sa notoriété et animer la communauté autour des actions de la CCPL.

La communauté de communes sera présente sur 3 réseaux sociaux pour toucher le plus grand nombre :

Facebook -> cible pour les 30 ans et +

Instagram -> cible les ados et +

Twitter -> cible le monde politique, les entreprises...

La commission et le bureau annoncent que pour la mise en place et le lancement de cette action, le coût sera de 2 650 € HT soit 3 180 € TTC pour une période de 3 mois.

-> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité de ses membres présents et représentés (31 voix pour, 2 contre et 3 absentions) :

- d'autoriser le président à signer le devis.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

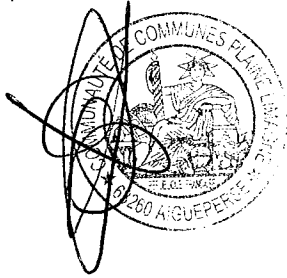
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/03/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

